

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 696 Subvention (3.000 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Commune Libre d'Aligre (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement, à l'association Commune Libre d'Aligre, 3 rue d'Aligre 75012 Paris. 8442 ; 2016_07822.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO